

sur des éléments tels les tarifs et l'influence des différences culturelles sur votre façon de commercialiser vos produits ou services ?

La présente brochure ne vous remettra pas, sur un plateau d'argent, des marchés ou des stratégies d'exportation. Elle vous fournira des renseignements fiables et utiles sur la manière de :

- déterminer les meilleurs produits et services à exporter;
- vous y prendre pour trouver les marchés les plus prometteurs;
- tirer profit des nombreux programmes et services d'exportation disponibles;
- communiquer avec les sources les mieux informées et les plus expérimentées en matière d'exportation.

De plus, **Aux futurs exportateurs...** vous donne des conseils sur la manière de communiquer avec d'autres pays et à l'intérieur de ceux-ci, ainsi que sur la façon de planifier des voyages.

Après avoir lu la brochure, vous pourrez vous informer sur les sources de renseignements déjà disponibles dans votre collectivité. L'université ou le collège communautaire de votre région peut vous recommander des livres ou d'autres documents appropriés. Ils peuvent aussi offrir des cours sur l'exportation par l'entremise de leurs départements d'éducation permanente. Vous pourriez en apprendre davantage sur l'exportation en assistant à un atelier ou à un colloque organisé par les organismes d'exportation situés dans la plupart des villes canadiennes. Bon nombre d'entre eux offrent de l'aide aux entreprises qui exportent pour la première fois.

La manière de commencer

La brochure **Aux futurs exportateurs...** examine un certain nombre de facteurs primordiaux dont il faut tenir compte avant de s'aventurer sur de nouveaux marchés. Elle vous guide tout au long des différentes étapes de votre processus de prise de décision : de l'analyse de votre produit ou service à la manière de traiter avec un délégué commercial.

L'importation de marchandises au Canada

Bien que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ne favorise pas activement l'importation au Canada, il est chargé d'établir des licences d'importation relativement à certains articles dans les domaines du textile, du vêtement et de l'agriculture.

On peut obtenir des renseignements sur les articles assujettis à des contrôles d'importation en communiquant avec la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation (EDP), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2; téléphone : (613) 996-8090.

Afin de déterminer les types d'articles à importer, ou pour obtenir des listes de fournisseurs étrangers, communiquez avec les ambassades et les consulats des pays étrangers représentés au Canada. Ils sont chargés de faire la promotion des produits de leur pays au Canada, comme nos délégués commerciaux font la promotion de produits canadiens à l'étranger.